Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301539-20240320-2024-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

Publication: 25/03/2024

N° D'ORDRE : 2024-024

# MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER E X T R A I T

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 2

Présents: 25 <u>SEANCE DU 20 MARS 2024</u>

Pouvoirs: 02
Excusé: 00
Absent: 02
Qui ont pris part
à la délibération: 27

Date de convocation: 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

<u>Présents</u>: M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel (arrivée à 18h53) - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme BLANC Romain – M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine (Arrivée à 18h38) – M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – M. FRANCESCHINI Damien (Arrivée à 18h46) - M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

<u>Pouvoir</u>: - Mme DEMIERRE Colette donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian.

Excusé:

Absent: Mme SAUQUET Adeline - Mme MONTAGNY Nolwenn

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Mathilde

# 1. PRESENTATION DU PROJET FLICHE BERGIS

PJ: Plans projet Fliche.

Monsieur le maire explique à l'Assemblée que suite à des décisions de justice, il a choisi, dans un souci d'efficacité, de retirer le permis de construire du projet initial prévu pour Fliche Bergis.

Monsieur le maire procéde à la présentation du nouveau projet Fliche Bergis (présentation jointe en annexe). A noter que ce dernier intègre toujours le centre aéré mais le conservatoire de musique n'y figure plus.

Monsieur le maire informe l'Assemblée que le projet fera l'objet d'une consultation du public ainsi que de deux réunions publiques.

#### Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

## PREND ACTE

De la présentation du projet Fliche Bergis

Signé : Le Maire,

**Gilles VINCENT**